



Projet EUFOFINET
Guide de transfert des Bonnes Pratiques



1- Préambule

A la suite des importants incendies qui ont touchés les territoires de l'Union Européenne depuis le début des années 2000, le parlement européen a voté plusieurs résolutions traitant de cette problématique (en particulier ses résolutions du 16 septembre 2009 sur les incendies de forêt de l'été 2009, du 7 septembre 2006 sur les incendies de forêts et les inondations, et du 8 septembre 2005 sur les catastrophes naturelles (incendies et inondations) en Europe).

Plus récemment, les résolutions du Parlement européen du 21 septembre 2010 sur la communication de la Commission intitulée : Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine (2009/2151(INI)), et du 11 mai 2011 sur le Livre vert de la Commission intitulé "La protection des forêts et l'information sur les forêts dans l'Union européenne: préparer les forêts au changement climatique" (2010/2106(INI)) insistent sur l'importance des mesures de prévention des catastrophes naturelles, invite la commission à encourager les échanges de bonnes pratiques en la matière, et appelle les régions à s'appuyer sur les réseaux de coordination territoriale et transfrontalière déjà existants pour développer une coopération axée plus spécifiquement sur la prévention des catastrophes; et les invite à tirer parti de l'expérience précieuse acquise dans ce domaine grâce aux travaux réalisés par le passé dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG.

C'est dans le cadre de cette initiative (programme INTERREG IVc) que le projet EUFOFINET (European Forest Fire Network) a été développé. Il s'agit d'un programme de capitalisation dans le domaine de la prévention et de la gestion des feux de forêt.

D'une durée de 26 mois (d'octobre 2010 à décembre 2012) et d'un budget de 2 millions d'euros, il est cofinancé à hauteur de 75% par le Fonds de l'Union Européenne de Développement Régional (FEDER).

L'objectif principal du projet EUFOFINET réside dans le transfert de bonnes pratiques pour améliorer les politiques nationales ou régionales sur des problématiques de prévention et de gestion des risques feux de forêt en s'appuyant sur des bonnes pratiques déjà identifiées dans des programmes de coopération territoriale antérieurs auxquels une partie des partenaires ont participé (en particulier OCR INCENDI) et qui sont mises en oeuvre dans leurs programmes opérationnels régionaux.

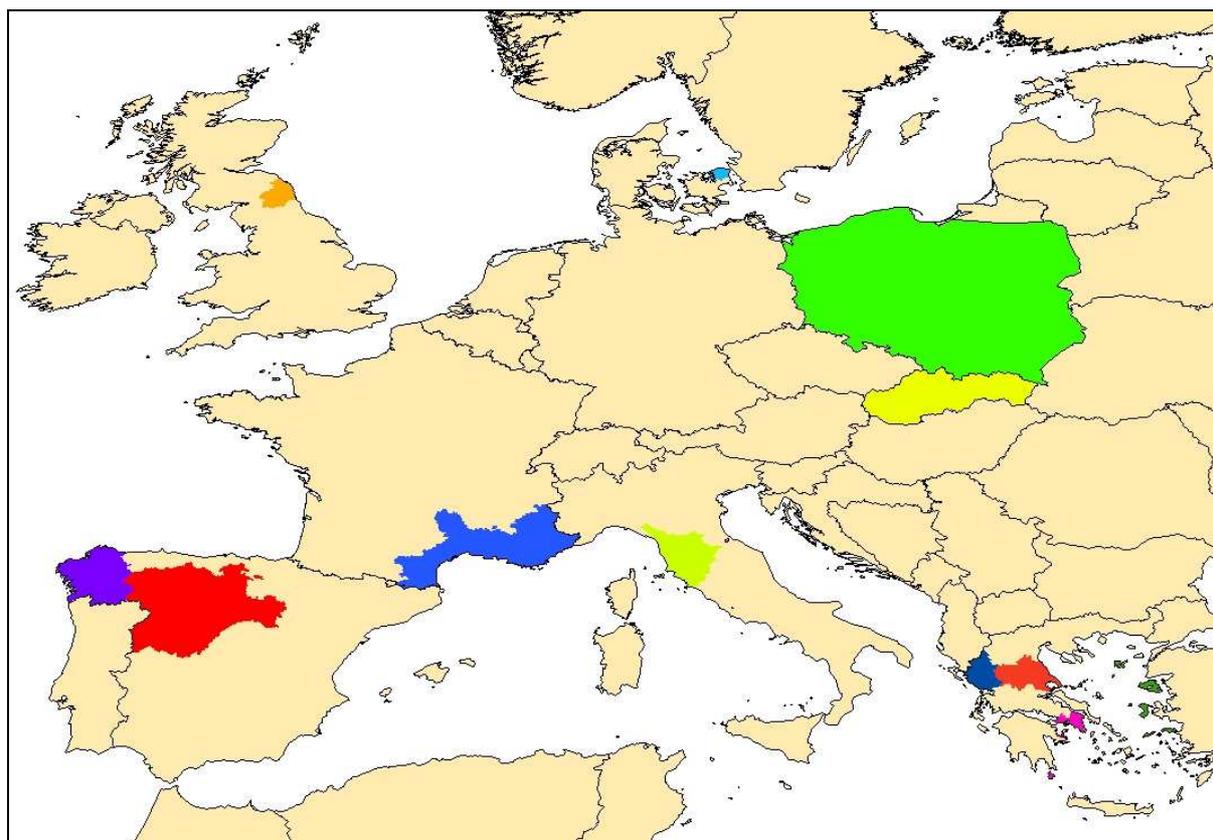
Le projet EUFOFINET est donc un projet de capitalisation, qui vise à optimiser les résultats obtenus par certaines régions dans le domaine de la protection des forêts contre les incendies. Il consiste à préciser, analyser et disséminer les bonnes pratiques sélectionnées dans ce domaine, et à les transférer vers les régions partenaires désirant améliorer leurs politiques et leurs programmes par le biais des objectifs de convergence, de compétitivité et de coopération territoriale.

Comme dans tous projets de ce types, deux conditions sont nécessaires :

- Démontrer l'existence de bonnes pratiques déjà identifiées et prêtes à être transférées
- S'assurer de l'implication des 'décideurs' (ex: Autorités de Gestion)

Ce projet réunit 13 partenaires répartis sur tout le territoire de l'Union Européenne:

- L'union régionale des municipalités de l'Attique, PEDA, chef de file du projet (Grèce),
- La région de Toscane (Italie)
- Le Centre National des Forêts (Slovaquie)
- Le Centre de service du bois et des forêts de Castilla Y León (Espagne)
- La Région Nord de l'Égée (Grèce)
- La Région d'Epire (Grèce)
- La Région de Thessalie (Grèce)
- L'Académie Galicienne de Sécurité Publique (Espagne)
- Le Service d'Incendie et de Secours de Frederikssund-Halsnaes (Danemark)
- L'Institut de Recherche Forestier (Pologne)
- Le Service d'Incendie et de Secours de Northumberland (Angleterre)
- L'Office National des Forêts (France) pour sa direction territoriale méditerranéenne
- l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne (France)



Le présent guide est un outil qui a pour objectif de cadrer et de mieux définir les moyens permettant aux partenaires du projet EUFOFINET de procéder à l'analyse de leurs bonnes pratiques et d'en faciliter le transfert vers d'autres partenaires lorsqu'il est possible. Il doit aussi permettre à chacun d'eux d'élaborer un plan d'action visant à l'amélioration de leur politique de protection des forêts contre les incendies grâce au transfert de tout ou partie de ces bonnes pratiques.

Afin de garantir une bonne compréhension mutuelle des concepts mis en oeuvre durant le projet, une définition des principaux termes en matière de méthodologie d'échange d'expérience protection des forêts contre les incendies est proposée.

Un glossaire de termes techniques a été élaboré au cours du projet, afin que les partenaires s'accordent sur des termes et définitions communes pour permettre des échanges et la diffusion des connaissances au sein des réseaux régionaux.

Pour tous les aspects administratifs inhérents à la gestion du projet, les partenaires se réfèrent au glossaire INTERREG développé en 2005 dans le cadre de l'action INTERACT et mis à jour en mai 2006.

2- Définitions

2.1- Capitalisation

La capitalisation est un processus d'optimisation des résultats obtenus dans un domaine spécifique de la politique régionale, qui dans le présent cas concerne la protection des forêts contre les incendies.

Les activités de capitalisation concernent l'identification, l'analyse, la dissémination et le transfert de bonnes pratiques.

Les principales phases sont les suivantes:

- ❖ Identification des bonnes pratiques
 - La phase d'identification des bonnes pratiques a été réalisée au cours de précédents programmes de coopération territoriales, par un processus d'expertises croisées, de séminaires techniques et d'échanges organisés au sein de réseaux régionaux.
 - Parmi toutes les bonnes pratiques identifiées, 5 jugées prioritaires par les partenaires d'EUFOFINET ont été retenues pour la phase de transfert dans les politiques régionales.
- ❖ Structuration de l'information
 - choix de mots clés et d'un vocabulaire partagé: définition des termes, réalisation d'un glossaire technique.
 - Elaboration d'une fiche commune de description de la bonne pratique.
 - Création d'une base de données des bonnes pratiques.
- ❖ Analyse des bonnes pratiques
 - analyse des bonnes pratiques par l'ensemble des partenaires.
 - élaboration de fiche de synthèse.

- ❖ Valorisation, dissémination et transfert
 - Définition de méthodes et d'outils partagés d'échanges informations sur les bonnes pratiques, d'évaluation de transférabilité.
 - mise à disposition des bonnes pratiques entre partenaires, et plus largement à toute structure intéressée (site Internet du projet, participation à des séminaires d'autres projets de coopération traitant de la même problématique, forum final de dissémination)
 - Encadrement et soutien des échanges bilatéraux (élaboration d'une fiche partagée de demandes d'informations complémentaires et d'appui bilatéral)
 - Elaboration de programmes de formation, et de formations de formateurs.

2.2- Bonne pratique

Une « bonne pratique » EUFOFINET est définie comme une initiative régionale ou locale ayant déjà produit des résultats positifs mesurables au regard d'un objectif spécifique, dans le domaine de la protection des forêts contre les incendies, et pouvant être transférée dans un autre contexte sous l'impulsion d'une stratégie et d'une politique régionale.

Dans la plupart des cas, une bonne pratique est validée par l'entité qui la met en œuvre, au vu du contexte dans lequel elle agit ; de ce fait les facteurs de succès identifiés ne seront pas forcément aussi déterminants dans un autre contexte.

Dans la mesure du possible, la validation de la bonne pratique doit être établie de manière concertée par les partenaires ; c'est ce qui a été mis en œuvre par les partenaires d'EUFOFINET, par le biais d'une procédure prédéfinie, comportant une description de chaque bonne pratique selon un cadre commun, un séminaire technique d'échanges par thématique, et la rédaction d'une synthèse validée par tous.

2.3- Plan d'action

Il s'agit d'un document stratégique définissant précisément la façon dont les bonnes pratiques seront concrètement mises en application dans les Programmes Opérationnels de chaque région participante au projet de capitalisation.

Ce plan, qui doit s'intégrer dans le cadre global des plans opérationnels régionaux doit être approuvé par l'organe de direction du partenaire concerné s'il n'impacte que sa propre politique interne, ou par l'autorité de gestion du programme opérationnel si ses répercussions sont plus larges et font appel ou modifient des mesures prévues par ces plans.

2.4- Transférabilité

Notion qui définit l'aptitude d'une chose ou d'un service à être déplacée, ou transférée d'un point ou d'un contexte à un autre.

Dans le cas d'une bonne pratique, sa transférabilité correspond donc à l'aptitude à transférer celle-ci de son contexte initial de mise en œuvre dans un autre contexte, propre au partenaire qui souhaite l'intégrer dans son plan d'action.

L'évaluation de la transférabilité consiste donc à étudier les conditions et caractéristiques de mise en œuvre et de succès dans le contexte d'origine, et à apprécier si ces conditions seront réunies dans le contexte spécifique dans lequel la bonne pratique doit être implantée.

S'il y a suffisamment de similitudes, on peut conclure à la transférabilité de cette bonne pratique.

Par contre, s'il y a trop de divergences ou de points de blocages, politiques ou financiers, qui ne peuvent être levés à court ou moyen terme, la bonne pratique ne sera pas transférable.

2.5- Transfert de bonne pratique

Processus complexe qui consiste pour un partenaire du projet à mettre en évidence qu'un autre partenaire a mis en œuvre avec succès une solution à une des composantes de la politique de protection des forêts contre les incendies qu'il a lui-même des difficultés à maîtriser, et à décider d'en tirer parti pour modifier ou adapter sa politique ou ses procédures dans tout ou partie de ce domaine.

Pour y parvenir, il faut donc identifier et analyser des bonnes pratiques, en vérifier la transférabilité avec l'appui éventuel des partenaires qui les mettent en œuvre, puis mettre en place l'organisation, les moyens matériels et humains nécessaire à leur intégration dans les politiques régionales. Une phase d'apprentissage, de formation et de tutorat assurée par un partenaire qui dispose de l'une de ces bonnes pratiques peut également s'avérer utile.

2.6- Rôle des partenaires

Les partenaires qui mettent en œuvre une des bonnes pratiques identifiées sont qualifiés de partenaires donneurs (donor partners) ou de partenaires exportateurs de l'une des bonnes pratiques.

Les partenaires qui adoptent l'une de ces bonnes pratiques sont qualifiés de partenaires receveurs (recipients partners) ou partenaires importateurs de la bonne pratique.

Chacune des bonnes pratiques couvrant un champ d'action assez large, certains partenaires donneurs ont eu l'opportunité d'améliorer une de leurs bonnes pratiques en adoptant un ou plusieurs points développés dans d'autres régions : ils sont de ce fait pour une même bonne pratique en position mixte de donneur et de receveur.

Au démarrage du projet, chaque partenaire a fait connaître quelles bonnes pratiques il mettait en œuvre sur son territoire, et pour lesquelles il serait partenaire donneur.

A l'issue des séminaires techniques de présentation de chaque bonne pratique, les partenaires intéressés par le transfert de tout ou partie de l'une d'elles se sont positionnés comme partenaires receveurs.

Le positionnement de chaque partenaire a évolué en cours de projet, jusqu'à l'analyse finale concluant à la transférabilité de chacune des bonnes pratiques qu'il avait initialement retenues.

Le tableau ci-après indique le positionnement final des partenaires :



assignment of roles of each partner for each Good Practice : leader (L), donor (D) or recipient (R)

	P1	P2	P3	P4	P5	P7	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16
	PEDA	TOSCANIA	ENTENTE	ONF	NFC	NORTH AEGEAN	AGASP	FREDERI KSSUND	FRI	NORTHUM BERLAND	CESEFOR	TESSALIA	EPIRUS
GP1 : intervention - strategies	R	D	D / R	D	-	R	D / R	R	D / R	L / D / R	D	-	R
GP2 : training with simulation	-	-	L / D / R	-	-	-	D / R	R	-	R	R	-	-
GP3.1 : detection	D	-	-	R	L / D / R	D / R	R	-	D	R	D	-	D
GP3.2 : prevention (fire plans)	D / R	D	-	D	-	D / R	R	L / D	D	D / R	D / R	R	-
GP4 : cartography	R	D / R	-	D / R	R	D	D / R	-	D	D	L / D	R	R
GP5 : restoration	R	R	-	L / D / R	D / R	R	R	-	D	D	D	R	R

3- Les bonnes pratiques identifiées par la candidature

Les 5 bonnes pratiques retenues par les partenaires sont réparties en 3 thématiques. Au cours des discussions initiales, une des bonnes pratiques a été subdivisée en 2 sous-rubriques :

Stratégies d'intervention

- 1- Interventions sur feux naissants - techniques d'intervention

Innovation technologique

- 2- Formation avec des outils de simulation
- 3- Stratégies de surveillance des territoires, détection et prévention
 - ✓ 3.1 Détection
 - ✓ 3.2 Plans de prévention
- 4- Cartographie des aléas et du risque d'incendie

Restauration des terrains incendiés

- 5- Techniques et procédures de restauration des terrains incendiés

Pour animer les échanges au cours du projet et préparer l'organisation des séminaires thématiques, six partenaires ont été désignés comme leader technique pour chacune de ces bonnes pratiques.

En sus de cette animation thématique, les 2 partenaires français (Entente et ONF) ont été chargés de l'animation générale du processus de transfert de bonnes pratiques et d'élaboration des plans d'actions.

4- Définition et contenu des 6 bonnes pratiques

Lors des meetings de lancement d'Athènes (décembre 2010) et Bruxelles (février 2011) les partenaires ont validé le contenu général de chacune des 6 bonnes pratiques finalement retenues (par subdivision des 5 identifiées lors du montage du projet) et désigné pour chacune d'elles le partenaire chargé d'organiser les échanges techniques relatifs à cette thématique.

La définition de ces 6 bonnes pratiques figure ci-après:

A – stratégie d'intervention

GPI – intervention sur feu naissant – techniques d'intervention

Leader : Northumberland

En premier lieu il faut définir ce qu'est un "feu naissant". En séance à Athènes les discussions ont d'abord porté sur une surface ou un délai d'intervention, mais on s'est rendu compte que ça pouvait être très variable et dépendait de nombreux facteurs (végétation, climat, topographie, vitesse de propagation, moyens de lutte...). La définition suivante semble un bon consensus pour les partenaires présents :

Feu naissant = feu avant qu'il soit hors de contrôle (en fonction des moyens disponibles et des stratégies mises en oeuvre sur le territoire considéré).

La bonne pratique à mutualiser pourrait être la façon d'éteindre le feu tant qu'il est au stade "feu naissant".

Le groupe de travail devrait d'abord faire une description et une synthèse des différentes techniques utilisées chez les partenaires donneurs, en considérant 3 niveaux :

- les outils
- l'emploi de ces outils
- les choix des types et combinaisons d'emploi de ces outils

Pour nommer ces deux derniers niveaux il existe plusieurs mots ("technique", "tactique", "manoeuvre", "stratégie", "politique"). Le groupe de travail devrait également se mettre d'accord sur quels mots utiliser, et bien les définir afin qu'ils soient intégrés dans le lexique du projet.

Pour mieux définir la bonne pratique, il s'agirait ensuite de décrire qu'est-ce qui est le mieux à utiliser parmi tout ce qui a été décrit dans ces trois niveaux, en fonction des conditions locales.

B – Technologies innovantes – cartographie

GP2 - formation avec outils de simulation

Leader : Entente

Tous les partenaires semblent d'accord sur le fait qu'il est nécessaire de former les intervenants (différents types de public peuvent être visés, à définir en groupe de travail) en dehors de la période opérationnelle. Pour cela il y a deux possibilités : en intervenant sur des brûlages dirigés, ou en simulant des feux. Le projet se concentre sur cette deuxième possibilité.

La bonne pratique à mutualiser pourrait être l'utilisation d'un outil de simulation le plus réaliste possible et intégrant les effets des actions proposés par l'intervenant.

GP3 – Surveillance – détection – prévention

Cette thématique recouvre de nombreux aspects dans lesquels il faut faire des choix pour ne pas trop se disperser. Le partenaire Narodne Lesnicke Centrum est leader de cette bonne pratique et doit animer un groupe de travail. Comme le partenaire Frederikssund s'est proposé pour animer un autre groupe de travail sur cette bonne pratique, il a été proposé au séminaire d'Athènes de subdiviser cette bonne pratique pour couvrir deux de nombreux aspects de cette thématique, et de proposer à Frederikssund d'être leader de la deuxième partie .

GP3.1 – Surveillance - Détection

Leader : Narodne Lesnicke Centrum

Cet aspect est encore très large mais dans l'esprit des technologies innovantes on peut se focaliser sur l'automatisation de la détection qui mobilise actuellement souvent beaucoup de moyens humains.

La bonne pratique à mutualiser pourrait être l'utilisation de moyens technologiques pour automatiser la détection et l'alerte.

GP3.2 – Prevention

Leader : Frederikssund (si accord bien sûr)

Rappel : l'éducation est un des aspects importants de la prévention. Cet aspect avait été identifié dans la candidature initiale mais a ensuite été retiré et ne sera pas traité car il n'y aura pas le temps ni le budget nécessaire dans le cadre de notre projet.

La définition de cette bonne pratique reste très ouverte. A Athènes il a été évoqué la possibilité de s'intéresser aux stratégies d'équipement des massifs, mais ce n'est qu'une piste. Une autre piste à examiner concerne les outils d'évaluation du risque.

Il faudra donc que les partenaires (notamment le leader pressenti) y réfléchissent pour que ce point soit mieux précisé lors de la prochaine réunion.

Attention dans la réflexion à prendre en compte le fait que cette thématique est rattachée à la catégorie "technologie innovantes", et a ne pas faire redondance avec la bonne pratique GP4.

GP4 – Cartographie de l'Aléa et du Risque

Tout le monde semble s'accorder sur le fait que la base d'une bonne prévention et d'une bonne organisation est une bonne connaissance géographique des différents facteurs : végétation, topographie, climat, statistiques, équipements, position des moyens ... ces différents éléments permettent de créer des cartes de risque très utiles pour mieux gérer les équipements et mieux organiser les dispositifs opérationnels. Pour être le plus efficace, il est très important d'avoir de la donnée fiable et récente.

La bonne pratique à mutualiser pourrait être l'utilisation d'outils et de procédures pour assurer une collecte fiable des données, une mise à jour permanente et une visualisation opérationnelle de ces données.

Le groupe de travail pourrait étudier si la réponse doit être générale ou différenciée selon le type de données.

C – Restauration des espaces incendiés

GP5 – restauration des espaces incendiés

Pilote : Office National des Forêts

Après le passage du feu, notamment dans les régions très peuplées où la pression du public est forte, la tentation est forte d'effacer le plus rapidement possible les traces du feu, souvent en mettant en œuvre des travaux coûteux. Ici et là l'expérience a montré qu'il aurait parfois été plus judicieux de ne pas trop se précipiter et de se laisser le temps de la réflexion.

La bonne pratique à mutualiser pourrait être l'utilisation d'un guide à la fois politique et technique définissant les priorités d'intervention et les pratiques à mettre en œuvre après incendie.

5- Analyse et validation des bonnes pratiques

Chacune des 6 bonnes pratiques a fait l'objet de présentations, échanges et débats au cours d'un séminaire technique (workshop) organisé par le partenaire leader technique de la thématique concernée.

Ce séminaire de travail comportait une présentation sur le terrain de sa bonne pratique par l'organisateur, puis des présentations en salle par tous les autres partenaires donneurs.

Préalablement à chaque workshop, chaque partenaire donneur rédige une **fiche de description de bonne pratique**, selon un modèle prédéfini (cf. annexe 1).

Ces fiches sont collectées par le leader thématique et diffusées à tous les partenaires.

A l'issue des présentations et débats, une synthèse de la bonne pratique est élaborée par le leader technique de la thématique, et les partenaires en charge de l'animation technique du projet.

6- Collection de cas de bonnes pratiques

Malgré le travail de définition préalable, au fur et à mesure des workshops, il est apparu que les bonnes pratiques présentées par les partenaires donneurs pouvaient être très différentes les unes des autres, et parfois très difficiles à synthétiser pour en faire une seule bonne pratique commune.

Le partenariat a donc décidé de façon pragmatique que le rendu final ne serait donc pas forcément seulement la synthèse de ce qui se fait chez tous les partenaires donneurs, mais que cette synthèse serait accompagnée d'une collection de cas (décrits par les fiches des partenaires donneurs) dans lesquels les partenaires receveurs pourraient retenir les pratiques à transférer sur leur territoire.

L'objet du transfert peut donc être la bonne pratique globale commune à tous les partenaires donneurs, un cas en particulier, ou même une partie d'un des cas présentés qui aurait pu éveiller de l'intérêt chez un des partenaires et apporter une solution à une de ses problématiques régionales, ou en tout cas l'inciter à mener une expérimentation avant son transfert définitif.

A l'issue du projet, chacune des 6 bonnes pratiques retenues est documentée dans un livret individuel, comprenant une collection de cas et la synthèse globale, enrichie par l'analyse des échanges complémentaires engagés par les partenaires.

7- Fiche de recueil d'informations complémentaires sur une bonne pratique et d'expression des besoins d'appui

Quand un partenaire est intéressé par la mise en oeuvre d'une bonne pratique dans sa région, il peut avoir besoin d'informations complémentaires qui n'ont été détaillées par le partenaire donneur ni dans sa fiche, ni dans la présentation au cours du workshop, ou solliciter de sa part un appui pour en évaluer sa transférabilité.

Même si souvent les discussions informelles qui ont toujours lieu à l'occasion des workshops permettent d'éclaircir certains points, il a été mis en place une **fiche de complément d'information et de demande d'appui** (cf. annexe 2) qui permet à chaque partenaire receveur de bien préciser ses demandes sur des points particuliers et au partenaire donneur concerné de bien formaliser ses réponses et d'approfondir les points clés.

Bien qu'elles soient destinées à formaliser des échanges bilatéraux, ces fiches sont portées à la connaissance de tous les partenaires qui peuvent ainsi profiter de ces nouvelles informations, et collectées par le leader thématique en vue du livrable final.

8- Evaluation de la transférabilité

Avant de passer à la rédaction du plan d'action proprement dit, il est nécessaire pour chaque partenaire receveur de s'assurer des possibilités et des conditions de transfert des bonnes pratiques qu'il a sélectionnées. Cette étape est formalisée dans une **fiche d'évaluation de la transférabilité** (cf. annexe 3). Elle doit être réalisée après avoir reçu les réponses des partenaires donneurs sollicités dans l'étape précédente.

L'analyse menée grâce à cette fiche doit déboucher sur une conclusion de la part du partenaire receveur qui peut être soit la possibilité de la mise en oeuvre de la bonne pratique dans le temps du projet ou dans un temps très court après l'issue du projet, soit une mise en oeuvre possible mais après le déblocage d'un certain nombre de points nécessitant un plan d'action à long terme, soit enfin une mise en oeuvre impossible en l'état actuel de la situation, malgré le fort intérêt qu'aurait cette bonne pratique, du fait d'un trop grand nombre de points bloquants. Cette fiche peut également servir à chaque partenaire receveur de canevas de plan d'action puisque la plupart des éléments qu'elle contient font partie de ce qui doit être repris dans le plan d'action.

9- Cadre de plan d'action

Selon le contexte local, les modalités choisies de mise en place de la bonne pratique, et selon l'autorité décisionnaire, le plan d'action peut avoir différentes formes, mais comprend au moins :

- La description de la bonne pratique à transférer
- Le positionnement de cette bonne pratique par rapport aux axes du programme opérationnel applicable sur le territoire du partenaire concerné
- La fonction et le rôle des acteurs impliqués
- Les étapes précises et les actions à entreprendre
- Des indicateurs pertinents pour le suivi de la mise en œuvre
- Le détail des fonds nécessaires pour l'exécution du plan

Un séminaire spécifique a été organisé pour permettre aux partenaires d'échanger sur la mise au point des plans d'action, et harmoniser les appuis mutuels qu'ils comptent engager pour leur finalisation, puis leur exécution.

10- Modalités d'approbation des plans d'action

Selon les cas, le partenaire peut avoir l'autorité pour approuver le plan d'action (lorsque le partenaire dispose d'une autonomie propre, en tant qu'entité nationale ou régionale), ou dépendre d'une autorité supérieure.

Lorsque le plan d'actions nécessite l'emploi de fonds relevant du programme opérationnel régional, l'autorité de gestion de ce programme doit également viser ce plan.

Dans tous les cas, cette approbation doit être formalisée et dans la mesure du possible jointe au livrable final.

Cette approbation peut prendre différentes formes : décision du directeur ou du président de l'organisme partenaire, délibération du conseil d'administration ou de l'assemblée élue, notification de l'approbation de l'autorité supérieure...

11- Livrables

Au cours du projet, les versions successives de la définition des bonnes pratiques et du tableau de répartition des rôles sont mises en ligne sur le site Internet dédié au projet. Toutes les pièces relatives à une bonne pratique (fiches descriptives, fiches de complément d'information, fiche d'évaluation de la transférabilité) sont également mises en ligne dans des espaces thématiques (un par bonne pratique).

A la fin du projet, chaque bonne pratique fait l'objet d'un livrable qui reprend :

- la première définition réalisée en commun
- le résumé des cas présentés par les partenaires donneurs
- la synthèse réalisée par le leader thématique
- en conclusion, la liste de ce qui a été transféré chez les partenaires receveurs.

Les fiches de description de chaque cas présenté par les partenaires donneurs ainsi que les fiches de complément d'information soumises par les partenaires receveurs et complétées par les partenaires donneurs sont reportées en annexe au livrable.

Les plans d'actions, accompagnés le cas échéant des fiches d'évaluation de la transférabilité, sont regroupés par partenaire.

L'ensemble des livrables est composé de 2 livrets (le présent guide de transfert des bonnes pratiques, ainsi que le glossaire des principaux termes techniques relatifs aux 6 bonnes pratiques), mais également d'un CD regroupant la version informatique des 2 livrets, tous les éléments relatifs aux bonnes pratiques : synthèses accompagnés de nombreux documents en annexe (présentations faites lors des workshops, documents complémentaires, fiches de description détaillées, fiches d'échange d'information) ainsi que les plans d'actions des différents partenaires.

Dans un objectif de dissémination des résultats du projet, tous ces livrables sont portés à la connaissance de toute personne ou entité intéressée, d'une part à l'occasion du séminaire de clôture à Bruxelles, d'autre part sur le site Internet du projet et auprès de chaque partenaire.

Les partenaires d'EUFOFINET portent par ailleurs un projet de création d'un réseau institutionnel régional d'expertise sur les procédures à mettre en œuvre contre les incendies de forêts et leur gestion.

12- Synthèse des transferts réalisés

Au total le projet a produit 40 transferts sur 78 possibles (6 bonnes pratiques x 13 partenaires) soit 51%. Cela représente en moyenne 3 transferts par partenaire (en pratique 1 à 6).

De plus tous les partenaires ont décidé de traduire le glossaire dans leur langue et de le diffuser sous cette forme. Cette décision se traduit soit dans le plan d'action des partenaires soit en accompagnement d'un autre partenaire utilisant la même langue. Ce glossaire existera donc en 8 langues : Anglais, Danois, Français, Grec, Italien, Espagnol, Slovaque et Polonais.

La plupart des partenaires ont également décidé dans leur plan d'action de s'engager dans la poursuite des actions de coopération au sein de réseau régionaux de gestionnaires dans le domaine de la prévention et la lutte contre les incendies de forêt. De fait 5 d'entre eux sont déjà engagés dans une candidature sur le programme LIFE+

Sur les 40 transferts inscrits dans les plans d'action, 29 sont des transferts directs et 11 sont des expérimentations avant transfert. Ces expérimentations concernent 2 cas de figure : certains des partenaires n'ont pas la compétence directe pour mettre en œuvre certaines bonnes pratiques jugées intéressantes, et vont donc mener des expérimentations destinées à convaincre les autorités responsables de l'opportunité de mettre en œuvre ces bonnes pratiques ; dans d'autres cas, la bonne pratique est très coûteuse et une expérimentation s'impose afin de vérifier la pertinence du transfert préalablement à un investissement très important.

Si on analyse les transferts par bonne pratique, on se rend compte que 2 des bonnes pratiques (« formation avec des outils de simulation » et « détection ») qui font appel à des technologies avancées, plus coûteuses à mettre en œuvre et nécessitant un certain niveau de maîtrise, n'ont fait l'objet de transfert que par 4 ou 5 partenaires soit seulement 1/3 des partenaires, alors que les 4 autres, plus liées aux politiques et stratégies ou à des techniques plus classiques moins coûteuses et plus facilement maîtrisables, ont fait l'objet de transferts par 7 à 8 partenaires soit 2/3 des partenaires.

Le tableau faisant la synthèse des transferts réalisés se trouve page suivante.

Transfer (T) or experimentation before transfer (E) for each partner and for each Good Practice

	P1	P2	P3	P4	P5	P7	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16
	PEDA	TOSCANIA	ENTENTE	ONF	NFC	NORTH AEGEAN	AGASP	FREDERI KSSUND	FRI	NORTHUMBRIAN	CESEFOR	TESSALIA	EPIRUS
GP1 : intervention - strategies	T		E			T	T	T	T	E			T
GP2 : training with simulation			T		E		T	T		T	T		
GP3.1 : detection				E		T	T			E			
GP3.2 : prevention (fire plans)	T				E	T	T			E	E	T	
GP4 : cartography	T	T		E	E		T					T	T
GP5 : restoration	T	T		T	E	T	T					T	T
Wildfire Prevention Network			X	X	X			X	X	X	X		
Glossary Diffusion/Translation	X	X	X		X		X	X	X	X			

ANNEXE 1 : Formulaire de description de sa Bonne Pratique par un partenaire Donneur

Form for description and analysis of the good practice by a donor partner GP :

Donor Partner :

Quick presentation of the Good Practice

Objective : summarize in a few lines the key elements of the good practice

Place in regional policy :

Goals and achievements :

Stakeholders involved :

Implementation stage :

Context and Issues

Objective : good knowledge of the context in which the good practice is implemented

Regulatory Context :

Socio-economic context :

Technical context (state of technical knowledge) :

Detailed Characteristics

Objective : detail the conditions of the implementation of the good practice

Description of the implementation :

History of establishment :

Priorities identified :

Actions carried out :

Governance (responsible authority):

Means (human, material, financial...):

Problems / solutions incurred :

Result / Lessons learnt

Objective : compare the results obtained to the objectives set at the establishing of the good practice

Evaluation process (if exists) (internal or external) :

Assessment of results (quantitative and qualitative) :

Comparaison with fixed objectives :

Analysis of the differences :

Consequences (corrections implemented) :

Impact of the good practice

Objective : evaluate the impact of the good practice on regional policy and on the population

Impact on regional policy :

Impact on decision processes :

Relationships with local or national policy :

Relationship with other stakeholders :

Role of the local population :

Impact on the local population :

Durability of the good practice

Objective : evaluate the integration of the good practice in the regional policy and its sustainability

Regulatory Framework :

Stability of the human environment (partnership, structures, population) :

Financing modalities :

Transferability of the good practice

Objective : giving elements to evaluate how to transfer the good practice to recipient partners

Success factors (political, technical, human, financial...) :

Risk factors :

Offers of collaboration for recipient partners :

Additional elements

Documents joined :

Web links :

Contact facts :

ANNEXE 2 : fiche de complément d'information et de demande d'appui



sheet for additional information on Good Practice and request for support from Donor Partners

Task: Process each Good Practice document presented by the donor partners of the thematic

Title of the Thematic

Recipient Partner

Donor Partner:

Point No	Paragraph or phrases included in the GP document of the donor partner which are eligible for adoption by your action plan or even arouse interest for adoption.	Pinpoint place in the original text	Adopt as is (please mark with X)	One-to-one collaboration needed to elucidate point in text (please indicate contact persons)	Questions to donor partner and need for help	Comments
1				Recipient's contact person (name,e-mail): <hr/> Donor's contact person (name,e-mail):	Q1: Q2:	
2				Recipient's contact person (name,e-mail): <hr/> Donor's contact person (name,e-mail):	Q1: Q2: Q3:	
3						
4						

Answers from donor partner

1.Q1:	
1.Q2:	
2.Q1:	
2.Q2:	
3.Q3:	

<p>3- Organizational aspects Explain the organizational means required for implementation (organization of the institution...)</p>
<p>4- Skills and human resources Explain the human means required by the institution partner</p>
<p>5- Economical and financial aspects Explain the financial means needed, and the form they can take (grant, credit, funding...)</p>
<p>6- Juridical aspects Determine the possible changes in the juridical aspects of your institution that may be required</p>
<p>7- Monitoring and evaluation Determine how you intend to monitor the implementation of the good practice</p>
<p>8- Process of implementation Explain how the implementation of the good practice should be accompanied by a regional action plan</p>

C – Conclusion

In this part, you should conclude :

- the possibility of implementing the good practice within the timeframe of the project, or within a very short time following the end of the project,
- if implementation is possible but only after addressing a number of issues (be precise about these issues) before implementing a plan for long-term action,
- or, finally, if implementation is impossible due to current circumstances and obstructions, despite the existence of strong interest in the good practice.